

Vos tarifs au quotidien

Agriculteurs

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} mars 2022

Tarifs en € HT

Sommaire

	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	3
	Banque à distance	4
	Moyens et opérations de paiement	4
	Effets de commerce	7
	Offres groupées de services	8
	Irrégularités et incidents	8
	Financements bancaires	9
	Opérations à l'international	11
	Épargne, titres et placements financiers	12
	Assurances et prévoyance collectives	13
	Autres services	14
	Résoudre un litige	14



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte : compte courant	GRATUIT
Services bancaires de base ¹ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Au sein du groupe Crédit Agricole • Hors groupe Crédit Agricole 	
Clôture/transfert de compte	GRATUIT

Relevés de compte

	Papier	Électronique
Relevé mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine ² (2 par mois)	1,70 €/mois	0,85 €/mois
Relevé décadaire ² (3 par mois)	2,58 €/mois	1,29 €/mois
Relevé journalier	1,00 €/envoi	0,50 €/envoi

Gestion du compte

<ul style="list-style-type: none"> ● Frais de tenue de compte Agriculteurs 	6,80 €/mois
Si détention d'un Compte Service ou d'un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
Frais de tenue de compte SCI, CSE, Syndicat et sociétés civiles gérées en réseau de proximité (facturation annuelle)	2,05 €/mois
<ul style="list-style-type: none"> ● Commission de mouvement débit 	0,095 %/mois
Si détention d'un Compte Service ou d'un Compte à Composer Agriculteurs	GRATUIT
Commission d'actualisation	GRATUIT
Frais de recherche de document³	15,75 €/document
Frais de gestion de compte inactif⁴	30,00 €/an
Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier	
Relevé annuel des frais bancaires⁵	GRATUIT
Ecrêtage	2,67 €/mois

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

1 - Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services. Le droit au compte ne comprend ni la délivrance d'un chéquier ni l'ouverture d'une autorisation de découvert.

2 - Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

3 - Hors relevé de compte du mois en cours et Imprimé Fiscal Unique

4 - Frais prélevés annuellement sur chaque compte sans mouvement depuis 12 mois, dans la limite de 30€ et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et produits et services bancaires liés à ces comptes.

5 - Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).



Banque à distance

Services d'alertes par SMS

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation de compte et/ou mini relevé de compte

Alerte de mise à disposition des moyens de paiement	GRATUIT
Alerte solde compte journalier (par mail ou sms) Si détention d'un Compte Service Agriculteurs ou d'un Compte à Composer Agri	6,44 €/mois GRATUIT
● Alerte écrêtage à l'abonnement Si détention d'un Compte à Composer Agri avec module «Placement programmé»	0,33 €/mois GRATUIT

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL)¹ abonnement mensuel

Offre de base (consultation et virements entre comptes consultables)	GRATUIT
● Offre Vision + (virements unitaires et sur liste + effets) Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDV/EBICS	4,98 €/mois GRATUIT
● Offre Action Pro (virements unitaires et sur liste + effets + bourse) Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDV/EBICS	9,66 €/mois GRATUIT
● Offre utilisateur Si détention d'un Compte Service Agriculteurs, d'un Compte à Composer Agri ou d'un contrat EDV/EBICS	4,98 €/mois GRATUIT

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.ca-valdefrance.fr
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit

Certificat électronique, services d'échanges de données informatisées (EDI), e-transactions [nous consulter](#)



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Retrait d'espèces en agence	GRATUIT
Versement d'espèces en agence	GRATUIT
Retrait Carte minute²	3,00 €/retrait
Retrait d'espèces de dépannage avec carte à un guichet en France, hors réseau CA ou à l'étranger	2,40 % + forfait 9,40 €/retrait

Chèques

Retrait de chéquier en agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier :	
• en Lettre Expert [frais de poste inclus] à la demande du client	7,50 €/envoi
• en pli simple à la demande du client	2,00 €/envoi
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) dont les numéros se suivent, par l'émetteur	16,30 €
Frais d'émission d'un chèque de banque³	13,85 €
● Date de valeur chèque remis à l'encaissement	J+1
à compter de son inscription sur le compte	
Si détention d'un Compte à Composer Agri	J

1 - Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.




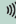
2 - Délivrance d'une carte de retrait d'espèces en euros, à usage unique.

3 - Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

Monétique

Les cartes bancaires

Le logo  vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre conseiller.

Carte de dépôt espèces	GRATUIT
Carte Mastercard Pro à autorisation systématique et à débit immédiat (dédiée aux clients "Droit au compte") 	GRATUIT
Carte Mastercard à autorisation systématique et à débit immédiat Entreprise Individuelle ou Personne Morale 	36,10 €/an
Carte « Business Mastercard »  <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat• à débit différé	54,50 €/an 57,00 €/an
Carte « Business Executive »  <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat• à débit différé	139,00 €/an 139,00 €/an
Renouvellement suite à perte ou vol de la carte	8,30 €
Refabrication de la carte en cas de détérioration	GRATUIT
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence Si modification réalisée sur les applis «Ma Banque» ou «Paiement Mobile», ou par téléphone auprès de SOS Carte	10,00 € GRATUIT
Recherche de facturette	17,75 €

Opposition de la carte

Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
--	----------------

Retrait par carte

Retrait par carte en euros¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
<ul style="list-style-type: none">• Business Mastercard• Mastercard	GRATUIT	1,00 €/retrait à partir du 3^{ème} retrait
<ul style="list-style-type: none">• Business Executive	GRATUIT	GRATUIT

Autres retraits²

Frais fixes + Frais proportionnels à l'opération	5,50 €/retrait 2,40 %
--	--

Paielements par carte

Paielement par carte en euros¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	GRATUIT
Autres paielements par carte² Frais proportionnels au montant du paielement	2,40 %

1 - Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

2 - Opérations de paielement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Acceptation des paiements par carte en euros

Une large gamme d'offres de location de terminaux de paiement électronique (GPRS, ADSL, Up2pay Mobile...) est à votre disposition pour faciliter l'acceptation du paiement par carte. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Location de terminaux de paiement par cartes bancaires

à partir de
12,94 €/mois
GRATUIT

- Frais d'installation

Prestation de service Up2pay Mobile¹

- Offre de location du lecteur
- Offre d'achat du lecteur

17,00 €/mois
69,00 €/mois

E-transaction (paiement électronique)²

[nous consulter](#)

Offre E-commerce³

Pack E-vitrine³ (création d'un site internet)

- installation : 100,00 €
- par mois : 20,00 €

Pack E-boutique⁴ (création d'un site internet et la solution permettant les encaissements)

- installation : 250,00 €
- par mois : 55,00 €

Virements SEPA (SCT)⁵

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,95 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	4,80 €
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,50 €

1 - Up2pay Mobile fonctionne à partir d'une application téléchargée sur votre smartphone, connectée en Bluetooth à un lecteur de cartes bancaires. Up2pay Mobile est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, nécessitant la signature préalable d'une convention de compte et d'un contrat d'acceptation en paiement de proximité avec votre Caisse régionale ainsi qu'un contrat de fourniture et prestations Up2pay Mobile avec AVEM. AVEM, Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 350 020 €, dont le siège social est situé rue du Pré long, ZAC du Val d'Orson, à Vern-sur-Seiche (35772), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236.

2 - L'option « Services E-transactions » intègre un service technique d'acceptation des paiements par cartes portant une ou plusieurs des marques suivantes : CB, VISA et Mastercard ainsi que la solution de paiement Paylib. L'utilisation de PayPal ou des autres solutions de paiement nécessite l'ouverture directe d'un compte auprès de fournisseurs de la solution de paiement souhaitée, en indiquant votre compte bancaire Crédit Agricole comme compte créancier E-transactions ce qui permet d'intégrer ces moyens de paiement à votre page de paiement et de les retrouver dans le back office Vision E-transactions.

3 - Le Pack E-commerce est une offre AVEM (Société par Actions Simplifiée, au capital de 5 350 020 €, dont le siège social est situé rue du Pré long, ZAC du Val d'Orson, à Vern-sur-Seiche (35772), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 330 447 236), soumise à conditions.

4 - Le Pack e-boutique nécessite la signature d'un contrat d'acceptation en paiement à distance sécurisé par carte de paiement incluant l'offre « Premium » de l'option « Services E-transactions ».

5 - Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 15) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni

Émission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.ca-valdefrance.fr

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse Régionale 1,00 €

Réception d'un virement SEPA GRATUIT

Virement dit express émis vers la France en valeur compensée 12,95 €/virement

Virement SEPA télétransmis 0,27 €/virement

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre

- Si paiement ≤ 8,45 € **montant du paiement**
- Si paiement > 8,45 € **8,45 €**

Virements non SEPA⁵

Opération libellée en devises ou en euros hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 17,90 €.

Réception d'un virement non SEPA 17,90 €/virement

Option frais «OUR» (tous les frais, y compris ceux de banques étrangères sont à la charge du donneur d'ordre) **nous consulter**

Virement en nombre par EDI ou Internet

- Par remise **GRATUIT**
- Par virement EDI **0,27 €**
- Par virement internet **GRATUIT**

Virement de trésorerie

- Saisi à l'agence **12,95 €**
- Virement télétransmis par EDI **5,99 €**

Prélèvements SEPA⁵ (SDD)⁶ et Titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA⁵

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France 52,95 €

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA GRATUIT

Remise télétransmise d'ordre de prélèvements européens (SDD)

- par remise via EDI **GRATUIT**
- par prélèvement via EDI **0,32 €**

Demande d'autorisation B to B (sauf certains organismes) 10,95 €

Remise télétransmise de prélèvements européens (SDD) en B to B

- par remise **GRATUIT**
- par prélèvement **0,44 €**

Révocation et opposition de prélèvement SEPA GRATUIT



Effets de commerce

[nous consulter](#)

6- Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Compte à Composer Agri¹

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

SOCLE

Frais de tenue de compte actif

Consultation et gestion de vos comptes en ligne (Offre Action Pro)

Consultation et gestion de vos comptes sur SmartPhone (Ma Banque Pro)

E-relevé et relevé de compte (bimensuel)

Alerte solde compte journalier (par mail ou sms)

Information de mise à disposition de vos moyens de paiement par mail ou SMS

Chèques crédités en jour de remise

Effets crédités à la date de l'échéance

Commission de mouvement

Assurance de vos moyens de paiement (SécuriCOMPTE Agri Plus)²

Accès à Pleinchamp Pro

CAC Agri : flux confiés

< 75 000 € 13,56 €/mois

de 75 001 à 300 000 € 21,49 €/mois

de 300 001 à 750 000 € 31,66 €/mois

de 750 001 à 1 500 000 € 39,19 €/mois

de 1 500 001 à 3 000 000 € 50,39 €/mois

Module placement programmé

Placement de l'excédent de trésorerie sur des supports d'épargne 2,00 €/mois

Autres offres groupées de services³

Compte Service Agriculteurs Essentiel (plus commercialisé depuis 11/2012) 13,25 €/mois

• option Coup dur matériel et hospitalisation 5,88 €/mois



Irrégularités et incidents

Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention⁴

• par opération 8,90 €

• plafond journalier 44,50 €

• plafond mensuel 267,00 €

En cas d'interdiction bancaire :

• Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 34,52 €/chèque

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 13,75 €

1 - Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

2 - Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

3 - Les Compte Service Agriculteurs ne sont plus commercialisés. Soumis à la TVA en vigueur. Les flux confiés et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat.

4 - Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

Les montants comprennent les frais de rejet de chèque, l'envoi de la lettre d'injonction, le blocage de provision affectée, le certificat de non paiement, les frais de régularisation et la commission d'intervention, par chèque impayé¹

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €/chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € 50,00 €/chèque

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (commission d'intervention incluse), par prélèvement²

- d'un montant ≤ 20 € montant du paiement 20,00 €
- d'un montant > 20 € 20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision

- d'un montant ≤ 8,12 € montant du paiement 8,12 €
- d'un montant > 8,12 € 8,12 €

Frais de non-exécution de virement externe différé ou permanent pour défaut de provision

- d'un montant ≤ 8,12 € montant du paiement 8,12 €
- d'un montant > 8,12 € 8,12 €

Effet rejeté pour défaut de provision ou prorogation facturé au tiré 20,40 €

Impayés sur prélèvement émis et remis à l'encaissement 16,98 €

Retour d'effet impayé ou rejet technique facturé au tireur 18,73 €

Opérations Particulières

Frais par saisie attribution ou conservatoire 80,95 €/par acte

Frais par saisie administrative à tiers détenteur pour le prix indiqué :
10% du montant dû au Trésor public,
dans la limite d'un plafond de 100 €



Financements bancaires³

Facilité de caisse

Frais de dossier GRATUIT

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Frais de dossier 0,50 % du montant autorisé minimum 115,00 €

Commission d'engagement 0,20 % du montant autorisé

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie minimum 58,00 €

Commission du plus fort découvert GRATUIT

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier 0,50 % du montant autorisé minimum 115,00 €

Commission d'engagement 0,20 % du montant autorisé

Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie minimum 58,00 €

1 - Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

2 - En cas de nouveau rejet du même ordre de paiement, et sur justification par tous moyens, la commission d'intervention et les frais de rejet liés à cette nouvelle présentation sont remboursés intégralement sur demande écrite du client.

3 - Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : TRCAM = 70 % TMCT + 3.79 % où le TMCT = 50 % Euribor mois + 10 % taux des appels d'offre de la BCE + 10 % taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30 % taux des BTAN ans (Bons du Trésor à intérêts annuels).

Intérêts d'escompte

- par effet
- avec un minimum de

nous consulter
1,57 €

Daily

Frais de dossier	0,50 % du montant autorisé minimum 115,00 €
Commission d'engagement	0,20 % du montant autorisé
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTV)	minimum 58,00 €

Cession de créance loi Daily

Bordereau	16,99 €
Par ligne	1,25 €
Notification, changement d'échéance	16,99 €
Relance (envoi de lettre avec accusé de réception)	6,45 €
Impayé	19,25 €

Affacturage

nous consulter

Crédit court terme

Frais de dossier	0,50 % du montant autorisé minimum 115,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTV)	minimum 58,00 €

Agil'Appro¹

Frais de dossier	1,00 % minimum 50,00 € maximum 150,00 €
------------------	---

Crédit d'investissement

Prêt moyen, long terme	
• Frais de dossier	1,00 %
• Prêts < 15 000 €, minimum	155,00 €
Prêt Agilor	
• Frais de dossier	Prêts < 5 000 € 60,00 € Prêts > 5 000 € 110,00 €
Frais de dossier Prêt Express Pro Agri	à partir de 110,00 €

Cautionnement bancaire

Commission sur encours	de 1,00 à 3,00 % minimum 30,05 €
Frais de dossier	minimum 38,90 €
Frais d'acte	nous consulter

Autres frais

Rédition de tableau d'amortissement	18,50 €
Modification de compte à débiter	42,10 €
Modification de la date d'échéance	42,10 €
Autres modifications simples de prêt (sans avenant)	42,10 €

¹ - Hors frais de garantie éventuels.

Modification complexe de prêt (avec avenant)	130,20 €
Décompte de prêt hors DCI (Directive Crédit Immobilier)	39,15 €
Frais d'acte de mainlevée hypothécaire	130,20 €
Information annuelle des cautions	48,40 €
Attestations diverses liées au prêt	18,50 €
Recherche contrat / photocopie	52,40 €
Frais de mise en place de garanties	30,80 €
Frais de dossier pour réaménagement	sur devis
Transfert d'un prêt entre personnes ou entités juridiques	
• par prêt	130,20 €
• maximum	650,00 €



Opérations à l'international¹

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse Régionale. Nos Conseillers régionaux du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Change

Commission de change appliquée en sus pour toute opération (ex. : virement, chèque...) nécessitant une conversion (achat ou vente de devises)	0,10 %
• avec un minimum de	18,01 €

Frais de dossier sur opération de change à terme, Flexigain, Flexiterme	
• ouverture	73,81 €
• tirage	26,41 €

Import (en provenance de l'étranger)

Virements	
• SEPA	GRATUIT
• autres virements internationaux en euros ou autre devise	18,12 €

Chèques	
• crédit immédiat sauf bonne fin	0,15 % minimum 35,32 €
• crédit après encaissement	0,15 % minimum 37,35 €

Effets	0,21 % minimum 82,67 €
---------------	------------------------

Remises documentaires	0,21 % minimum 84,07 € maximum 602,83 €
• avis d'acceptation d'un effet	18,02 €
• demande de sort, effet réclamé, impayé, prorogation	44,35 €
• frais de port France Chronopost	23,87 €
• frais de port DHL	47,74 €
• frais SWIFT	17,59 €

1 - Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 15) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.

- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.

- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.

- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.

- Royaume-Uni

Export (à destination de l'étranger)

Virements SEPA Télétransmis • commission de service par virement	GRATUIT 0,27 €
Papier	3,95 €
Virements émis vers un pays autre que l'un des pays composant le SEPA • correction sur virement non conforme	0,11 % minimum 22,63 € 16,22 €
Chèques	0,15 % minimum 37,34 €
Effets • commission d'acceptation ou de prorogation	0,21 % minimum 56,23 € 102,30 €
Remises documentaires • commission de non utilisation • demande de sort, effet réclamé, impayé, prorogation • frais de port France Chronopost • frais de port DHL • frais SWIFT	0,21 % minimum 57,19 € maximum 319,32 € 43,61 € 44,35 € 23,87 € 47,74 € 17,58 €

Crédits documentaires

[nous consulter](#)

Épargne, titres et placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte titres, d'un PEA/PEA-PME ou d'un PERI (Plan d'Épargne Retraite Individuel)	GRATUIT
--	----------------

Souscription et vente d'OPC Crédit Agricole

[nous consulter](#)

Droits de garde appliqués par compte titres, PEA, PEA-PME et PERI (valorisation du portefeuille au 31/12)

Pour les sociétaires (sur les parts sociales, les CCA et les actions Crédit Agricole SA)	GRATUIT
---	----------------

Frais de tenue de compte titres et plan d'épargne retraite individuel titres (PERI)	20,40 €
--	----------------

Montant global du portefeuille compris entre :	Commission proportionnelle au montant du portefeuille
0 et 10 000 €	0,40 %
10 001 et 50 000 €	0,30 %
50 001 et 100 000 €	0,25 %
> à 100 000 €	0,20 %

Frais fixes par ligne	3,00 €
------------------------------	---------------

Montant maximum	425,00 €
------------------------	-----------------

Épargne salariale

Plan Épargne Entreprise, Intéressement, Participation, Retraite Collective, Plan d'Épargne inter-entreprises (PEI), Plan Épargne Retraite Collectif (PERCO)	nous consulter
--	---------------------------------------

Rémunération de la trésorerie

Certificat de dépôt négociable	nous consulter
Dépôts à terme et Bons de Caisse	nous consulter
Sicav court terme	nous consulter



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

Valeur Prévoyance ¹	nous consulter
Valeur Prévoyance Multipartenaires ¹	nous consulter
Protection revenus AGRI ¹	nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ²	
• Initiale	nous consulter
• Intégrale	nous consulter
PrediAgri ¹ : préparation de la retraite ou de la transmission	nous consulter
FloriAgri ¹ : contrat d'assurance vie multisupports	nous consulter

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque agricole ²	nous consulter
Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés	
• Complémentaire Santé ²	nous consulter

Assurance de vos biens professionnels

Assurance véhicule professionnel ²	nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles et de manutention ²	nous consulter
● SecuriCOMPTE Agri Plus³ (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels) Si détention d'un Compte à Composer Agri	4,00 €/mois GRATUIT
SecuriHELP Agri³ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	6,00 €/mois
SécuriCOMPTE³ protection vol Agriculteurs (plus commercialisé depuis 2012)	2,75 €/mois
SécuriCOMPTE³ protection vol Agriculteurs Privilège (plus commercialisé depuis 2012)	9,45 €/mois
SécuriCOMPTE³ coup dur Agriculteurs (plus commercialisé depuis 2012)	9,35 €/mois

1 - PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

2 - Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

3 - Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

4 - Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Autres assurances

PACK Pro Nexecur (télésurveillance)⁴ nous consulter

Assurance des emprunteurs nous consulter

Ouverture d'un dossier sinistre Assurance des Crédits 42,10 €

Autres services

Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier

- succession ≤ 3000 €
- succession > 3000 €

GRATUIT
1,00 % des avoirs
minimum 80,00 €
maximum 620,00 €

Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois) 85,00 €

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Pleinchamp¹

Accès au site www.pleinchamp.com (hors Pleinchamp Pro) **GRATUIT**

● Pleinchamp Pro

Si détention d'un Compte Service Agriculteurs Essentiel ou Compte à Composer Agri

9,90 €/mois*
GRATUIT

Pleinchamp PRO est un service d'informations sur les thématiques suivantes :

- Météo locale personnalisable ;
- Analyses et avis d'experts des marchés Elevage ;
- Analyses et perspectives des marchés Grandes cultures ;
- Analyses et avis d'experts Energie ;
- Analyses et avis d'experts Azote ;
- Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole.

Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux Clients de Pleinchamp PRO.

* La durée minimale pour tout abonnement est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

Divers

Location salle «La Place» 7,50 € la 1/2 journée

- Pour les sociétaires

GRATUIT



Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution proposée, le Client a la possibilité de faire appel au service Qualité Écoute Clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse Régionale Val de France : Service Qualité Écoute Clients - CS 50069 - 28008 Chartres Cedex ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : www.ca-valdefrance.fr (coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet).

1 - Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3.290.100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

L'agence ou le service Qualité Écoute Clients accusera réception de la réclamation dans les 48 heures et s'efforcera d'apporter au client une réponse dans un délai maximum de 30 jours.

Lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque
- les services de paiement ;

le Service Qualité Écoute Clients répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si le Client n'a pas pu résoudre au préalable son différend auprès du service Qualité Écoute Clients par une réclamation écrite, il a également la possibilité, si la réglementation le prévoit, de s'adresser gratuitement à l'instance de règlement extrajudiciaire des litiges proposée par la Caisse régionale, dont les coordonnées et les modalités de saisine sont disponibles sur le site Internet de la Caisse régionale.

Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro *

● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Document informatif à vocation non-publicitaire

09/2021 - Réf : AGRI2022 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est 1 rue Daniel Boutet 28000 Chartres. 400 868 188 RCS Chartres - n° TVA intracommunautaire FR 31 400 868 188 - Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 704. Adresses : CS 50069 28008 Chartres Cedex ou CS 23428 41034 Blois Cedex - Tél. : 02 37 27 30 30 / 02 54 58 37 00 - www.ca-valdefrance.fr - Imprimerie Chauveau, Gellainville (28)